

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MARS 1852.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1851, un crédit supplémentaire de 20,000 fr.

(Voir les Nos 70 et 94 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le chevalier WYNS DE RAUCOURT, président ; le vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE, DE MUNCK, DE BUISSET, le baron DE PELICHY-VANHUERNE, rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission, à laquelle vous avez renvoyé la demande de crédit supplémentaire de 20,000 fr. pour l'entretien et le renouvellement de quelques meubles de l'hôtel de M. le Ministre de la Justice et de ses bureaux, vu l'exposé de motifs donné par le susdit Ministre, a adopté le chiffre pétitionné, en exprimant toutefois ses regrets que ces dépenses eussent été faites avant que la législature se fut prononcée sur leur opportunité. Cette marche lui paraît irrégulière.

En outre, elle doit faire observer que des dépenses que l'on peut toujours prévoir, doivent être portées au Budget et figurer dans la colonne des charges extraordinaires et temporaires.

Les hôtels Engler et Daubremé ayant été acquis pour y transférer les Ministères de la Justice et des Travaux Publics, votre Commission demande que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour arriver le plus promptement possible à cette translation.

Elle croit devoir rappeler au Gouvernement le vœu qui a été énoncé à plusieurs reprises par le Sénat, de faire disparaître les crédits supplémentaires qui viennent toujours augmenter la hauteur des Budgets.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption de la Loi telle qu'elle a été envoyée au Sénat par la Chambre des Représentants.

Le Chevalier WYNS DE RAUCOURT, *Président.*

Le Vicomte DE MOERMAN D'HARLEBEKE.

DE MUNCK.

DE BUISSET.

Le Baron DE PELICHY-VANHUERNE, *Rapporteur.*